



Droit civil et familiale (adoption ou regroupement familiale)

Par **manga**, le **22/03/2009** à **15:06**

bonjour! j'ai un problème: je suis africain marié à une française et père de 2 enfants qui n' etaient pas déclaré à la prefecture au depart . je voudrais leurs faire venir en france' est ce l'adoption simple ou le regroupement familiale la voie plus facile? je suis marié depuis 1 an. merci aidez moi!!!

Par **jeetendra**, le **22/03/2009** à **17:18**

bonjour, le regroupement familial comme votre épouse est française vous n'etes pas concerné, faite venir vos enfants par une demande de visa vie privée et familiale c'est tout, contactez le gisti, la cimade pour plus de précisions, courage à vous, cordialement